

S'ENGAGER SUR LES CONCOURS D'ENDURANCE EN 2017

**Depuis le 1er janvier 2010 vous avez DEUX divisions de compétitions F.F.E. : CLUB ET AMATEUR PRO. Quelques explications s'imposent...
LES ENGAGEMENTS SOUS X SONT INTERDITS DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2014**

Pour participer à toutes ces compétitions vous devez posséder :

- **une licence pratiquant 2017** (coût 36.00 ou 25.00 euros si mineur)
- et une licence compétition 2017 appropriée:
 - Pour participer aux concours "CLUB" : **la licence compétition CLUB** est gratuite - vous devez fournir simplement un certificat médical et une autorisation parentale si mineur..
 - Pour participer aux concours "AMATEUR" : certificat médical + demande de **licence Amateur** - coût 80.00 euros
 - Pour participer aux concours "PRO" : certificat médical + demande de **licence Pro** - coût 330.00 euros et qualifications nécessaires

Avec une licence compétition "CLUB" vous concourez exclusivement sur les épreuves CLUB.

- Vous devez posséder le Galop 2 (***uniquement pour les cavaliers mineurs***)
- L'engagement s'effectue par l'intermédiaire d'un club affilié FFE.
- Vous devez en faire la demande auprès du club et lui envoyer le paiement de l'engagement plusieurs jours avant la clôture des engagements.
- Les chevaux O.I. ou O.N.C. sont acceptés à condition d'être sur la liste des chevaux « club ». Tous les chevaux même ceux étant sur la liste « A » des chevaux de sport doivent figurer également sur la liste des chevaux « club ».
- Pour inscrire les chevaux sur la liste des chevaux « club » :

1^{er} cas : le cheval à déjà concouru de 2000 à 2012 en concours 5^{ème} catégorie(club) il peut directement être inscrit sur la liste des chevaux « club »

2^{ème} cas : si le cheval n'a jamais couru en 5^{ème} catégorie (il y a refus d'inscription sur la liste club) il faut alors l'inscrire gratuitement sur la liste des chevaux « club » sur le site des haras nationaux et ensuite l'inscrire sur la liste des chevaux du club (attention délai de 3 jours ouvrés)

Avec une licence compétition "AMATEUR" vous concourez exclusivement sur les épreuves AMATEUR.

Avec une licence compétition "PRO" vous concourez exclusivement sur les épreuves PRO OU les épreuves amateur.

- Les "galops" ne sont pas obligatoires (sauf mineurs galop 2 minimum)
- L'engagement s'effectue directement par le cavalier, ou toute personne de votre connaissance ayant un compte "engageur" sur FFECOMPET. cette personne doit être en possession d'une licence FFE valide.
- Cas particulier des éleveurs qui peuvent engager leurs chevaux dans les épreuves jeunes chevaux uniquement avec leur compte engageur non associé à une licence.
- Autre cas particulier : les parents d'un cavalier mineur peuvent engager avec leur compte même s'il n'est pas associé à une licence , la condition est d'être le responsable légal du mineur sur la licence.
-

A) ENGAGEMENTS SUR LE TERRAIN

POSSIBLE AUSSI POUR LES EPREUVES JEUNES CHEVAUX.

Possible uniquement si l'organisateur le permet sur son programme ; toutefois cela est possible également si le nombre maximum prévu n'est pas atteint lors de la clôture. Il est demandé à ceux qui ont l'intention de s'engager le matin de prévenir l'organisateur dès que possible . Les cavaliers doivent être en possession de leur licence à jour, des papiers du cheval et de la preuve (facultative) des qualifications pour l'épreuve en question. UN SUPPLEMENT DE 20 EUROS EST DEMANDE

Pour les jeunes chevaux des sanctions sont appliquées si non qualification.

DEUX CAS DE FIGURE

1. EPREUVES CLUB SIF

REmplir L'imprimé spécial et payer l'engagement et 10 euros de supplément (en BOURGOGNE)

2. EPREUVES FFECOMPET

REmplir L' IMPRIME SPECIAL AVEC LE NUMERO D' ENGAGEUR

UN SUPPLEMENT DE 15 EUROS EST DEMANDE EN PLUS

DU PRIX DE LA COURSE(en Bourgogne)

B) CONTROLE DE QUALIFICATION

Depuis le début de l'année 2008 des contrôles de qualification des chevaux et des cavaliers sont opérés par FFECOMPET ; le résultat est donné à l'organisateur qui en fait part au cavalier ou à l'engageur.

Si le cavalier part quand même il sera invalidé à moins qu'il puisse prouver très rapidement sa bonne foi (qualification ancienne ou récente)

C) CHANGEMENT DE CHEVAL

Possible si prévu par l'organisateur mais clause obligatoire pour les épreuves PRO. Présenter les papiers du nouvel équidé et les qualifications.

D) CHANGEMENT DE CAVALIER

Possible comme l'an dernier mais présenter les justificatifs.

ON NE PEUT PAS CHANGER DE CHEVAL ET DE CAVALIER Dans ce cas il faut faire forfait pour le premier cheval et engager sur le terrain coût supplémentaire 15 euros.

E) CONTROLE DE LA CONFORMITE DES RESULTATS

Ils seront faits à posteriori, le résultat invalidé éventuellement etc

F) VITESSE ET CONTROLE

1) JEUNES CHEVAUX

Dans les concours régionaux 12 à 15 kmh pour toutes les épreuves sauf 10 à 12 kmh pour les 4 ans. Dans les épreuves inter-régionales 12 à 15 kmh toutes les épreuves

Possibilités de rattrapage ou de modifications le lendemain matin de la clôture avec des imprimés que l'on trouve sur le site de la SHF.

2) EPREUVES AMA PRO

Pour toutes les épreuves 12 à 15 kmh sauf 90 vitesse libre 12 minimum et vitesse libre. Pour les contrôles intermédiaires DANS la demi-heure sauf 90 vitesse libre dans les 20 minutes. Pour les contrôles finaux dans la demi-heure pour toutes les épreuves nouveauté 2017 .

Les cardiaques 64 à chaque contrôle

3) EPREUVES CLUB

IMPOSSIBLE A RESUMER EN UN PARAGRAPHE VOIR LE TABLEAU DE L'ORGANISATEUR OU DU REGLEMENT.

ATTENTION LES EPREUVES CLUB ENTRE 10 A 12 KMH NE SONT PAS QUALIFIANTES.

Enfin, notez que :

- Votre cheval doit être inscrit sur la liste des chevaux de sport des haras nationaux - ou sur la liste des chevaux « club » ses vaccins à jour - et il doit avoir une puce électronique..
- ***Vous devez présenter son carnet signalétique au premier contrôle vétérinaire le jour du concours.***
- **Vous êtes responsable de votre engagement dans la progression de votre carrière sportive (qualifications cavalier et cheval).**
- En cours d'année il est possible de changer une seule fois de catégorie de LFC sous certaines conditions (voir ART. 6.1 - DG)

C'est une liste non exhaustive des conditions de participations et seul le règlement officiel FFE 2017 a force réglementaire avec ses modifications sur ffe.com.

Vous trouverez le Règlement des dispositions générales et spécifiques endurance sur le site www.ffe.com et vous pouvez l'imprimer.